

# De la reconnaissance d'écoles au prêt de films

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **85 (1976)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683708>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# De la reconnaissance d'écoles au prêt de films

Un regard sur l'activité du Service des soins infirmiers de la Croix-Rouge suisse. Dans l'article précédent, il a déjà été fait allusion au travail de ce service qui fait partie du Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse et qui traite, comme son nom l'indique, toutes les questions en rapport avec les soins infirmiers. Ses tâches sont multiples, comme il ressort d'un entretien avec l'adjointe du chef de ce «Service des soins infirmiers».

**Nul n'ignore la relation qui a toujours existé entre la Croix-Rouge suisse et les soins infirmiers, et l'on sait aussi que la surveillance de certaines formations professionnelles dans le domaine de la santé est assurée par la Croix-Rouge suisse. Est-ce la tâche principale du Service des soins infirmiers?**

**Mme B.:** La réglementation, la surveillance et la promotion de la formation du personnel soignant, des laborantines et laborantins médicaux, des laboristes et – dès maintenant – aussi des sages-femmes est en effet le principal domaine d'activité de notre service. La Croix-Rouge suisse assume cette tâche depuis longtemps, avec l'accord des directeurs cantonaux des affaires sanitaires. En collaboration avec les milieux intéressés, elle a mis au point un système qui consiste à reconnaître des écoles et des programmes d'enseignement assurant une formation professionnelle conforme à certaines exigences formulées dans des directives. Au mois de mai, une convention a été signée entre la Croix-Rouge suisse et les cantons: ainsi, la CRS pourra désormais accomplir cette tâche comme elle l'a fait jusqu'à présent, mais sur la base d'un mandat des cantons clairement défini.

Les prescriptions et directives – relatives d'une part à la formation et, d'autre part, à l'organisation des écoles reconnues – ne sont pas édictées une fois pour toutes; elles nécessitent de fréquentes adaptations à des besoins qui se modifient rapidement, car le domaine de la santé publique est en constante évolution.

Le travail principal est fait par des commissions d'experts. Le Service des soins infirmiers assure la préparation des séances, élabore la documentation nécessaire et exécute les révisions de ces commissions. Chaque révision des prescriptions et directives entraîne pour les écoles reconnues la nécessité de se conformer à de nouvelles exigences. Il s'agit donc de

les conseiller et de les aider dans leur travail d'adaptation et, finalement, de vérifier si les nouvelles prescriptions et directives sont bien appliquées. Afin de s'en assurer, des délégués de la CRS effectuent des «visites d'écoles».

**Quelles sont les personnes qui visitent les écoles?**

**Mme B.:** Pour ces expertises dans les écoles, nous nous sommes assuré la collaboration d'un certain nombre de personnes de confiance, spécialement préparées à cette tâche. Il s'agit d'infirmières-enseignantes et d'infirmiers-enseignants ou de directrices et directeurs d'écoles de la branche en question, autrement dit de personnes qui exercent leur activité professionnelle dans la pratique. En général, ces délégués sont accompagnés, lors des visites d'écoles, par une collaboratrice du Service des soins infirmiers qui elle a peut-être une optique un peu différente, car son travail lui donne une vue d'ensemble sur toutes les écoles de sa branche. Ces collaboratrices du Service des soins infirmiers appartiennent dans tous les cas à la profession et elles ont acquis également une formation pédagogique.

Mais nous n'avons décrit encore qu'une partie du travail en rapport avec la réglementation et la surveillance de la formation professionnelle qui nécessite aussi, bien entendu, de nombreux entretiens personnels, d'innombrables téléphones et tout un échange de correspondance, car maintes questions doivent être traitées par écrit. Souvent, de nouvelles écoles, soucieuses de se conformer dès le début aux exigences de la Croix-Rouge suisse, soumettent au Service des soins infirmiers leurs règlements et autres documents de base. Il arrive aussi que la CRS soit appelée à jouer un rôle de médiateur dans une situation conflictuelle.

Etant donné que les élèves des écoles reconnues acquièrent une partie de leur formation dans des stages, il est aussi très important que les services hospitaliers qui participent à la formation des stagiaires soient organisés d'une manière qui leur permette d'atteindre les objectifs du stage. Pour cette raison, la CRS exerce une activité consultative également auprès de ces services; elle a engagé à cet effet une infirmière-consultante pour l'organisation des services de soins, dont les conseils sont fréquemment sollicités.

**Le mandat de la CRS s'étend-il au secteur des soins extra-hospitaliers?**

**Mme B.:** Il y a longtemps que la CRS s'intéresse au développement des soins extra-hospitaliers. En 1973, un nouveau poste a été créé au Service des soins infirmiers; la préposée a pour tâche de rassembler toute la documentation intéressante à ce sujet et de diffuser des informations sur les activités déployées dans ce secteur, en Suisse et à l'étranger. Ces informations sont publiées dans le «Spitex-Bulletin», qui paraît à intervalles irréguliers et peut être obtenu par abonnement. D'autre part, la CRS suit de près les expériences qui se font dans ce domaine et elle encourage la réalisation de «modèles», c'est-à-dire d'expériences pilotes. Elle assume autrement dit des fonctions de coordination et d'information. Les soins donnés aux malades en dehors des hôpitaux, soit à leur domicile, soit ambulatoirement dans des centres médico-sociaux, revêtent une importance de plus en plus grande. Ce développement rend nécessaire une bonne collaboration entre les services publics et les organisations privées.

**Et les cours publics de soins aux malades? Ne jouent-ils pas aussi un rôle important dans ce domaine?**

**Mme B.:** Cette initiation aux soins à donner aux malades dont l'état n'est pas trop grave permet, dans bien des cas, de garder à domicile une personne qui, sans cela, devrait être hospitalisée ou soignée dans un home médicalisé. La surveillance de ces cours, organisés par les sections de la Croix-Rouge, incombe cependant à un autre service du Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse.

En revanche, un autre champ d'activité également très vaste fait partie depuis une dizaine d'années des tâches de notre service: l'information sur les professions de la santé. Le catalogue des moyens d'information sur les professions de la santé, publié récemment, fait état de toute une série de films et de diapositives que la Croix-Rouge suisse prête, sur demande, aux intéressés. Ce matériel audio-visuel a été créé soit à l'extérieur, en partie par la télévision, soit par la Croix-Rouge suisse elle-même ou à la demande de cette dernière. Ce catalogue contient aussi une liste des prospectus et des monographies professionnelles publiés sur les professions soignantes et autres professions de la santé. Il convient de mentionner enfin les camps



病室行政暨臨床教

This is to

Chan Siu Fu

has completed a Ward Administration  
from 31<sup>st</sup> August, 1971

In addition she has satisfied the e

Ward Administration

Clinical Instruction

Teaching Methods

Psychology as applied to Ward

Administration & Ward Teaching

Sheila Lu  
President

Date 12<sup>th</sup>

Name: Nom:
Vorname: Prénom:
Ausbildung erhalten in: Formation acquise en:
hat sich über ihre Ausbildung und ihre Berufskennntnisse ausgewiesen und ist beim Schweizerischen Roten Kreuz registriert als
Diplomierte Krankenschwester für allgemeine Krankenpflege
Registriernummer: Numéro d'enregistrement:
Bern/Berne,

الجمهورية التونسية

شهادة

ان وزير الصحة العمومية،  
بعد اطلاعه على القانون عدد 4  
للمدارس المهنية التابعة لوزارة الصحة  
سلمت هذه الشهادة الى السيدة  
المولود في 26 ديسمبر 1948  
والذي وقع التصريح بنجاحه في امته  
حسب محضر لجنة الامتحانات للعبوة ا.



ع 277

d'information sur les professions de la santé organisés depuis sept ans en collaboration avec l'Orientalisation professionnelle. Ces camps réunissent chaque année, pendant les vacances d'été, des jeunes filles et des jeunes gens qui se sentent attirés par les soins aux malades.

D'autre part, le Service des soins infirmiers reçoit de temps en temps des étudiants étrangers, notamment des boursiers, en voyage d'étude dans notre pays. Il établit alors à leur intention et en fonction de leurs intérêts particuliers un programme de visites, s'efforce de leur procurer la documentation qui peut leur être utile et de les mettre en rapport avec certaines personnalités ou certaines organisations.

**Quel est, par rapport à celui des autres pays d'Europe, le niveau de la formation professionnelle donnée en Suisse?**

**Mme B.:** On peut dire que le niveau de la formation de notre personnel soignant professionnel est assez élevé, comparé à celui de la formation donnée dans la plupart des pays européens.

Par ailleurs, de nombreuses infirmières étrangères sont enregistrées auprès de la CRS, ce qui signifie que leur formation correspond à nos normes. Pour obtenir cet enregistrement, les titulaires d'un diplôme étranger doivent en effet pouvoir justifier d'une formation équivalente et avoir exercé leur profession en Suisse pendant

six mois au minimum, à la satisfaction des employeurs. Si l'examen de la documentation jointe à la demande d'enregistrement fait apparaître certains manques, on demande à la candidate d'effectuer un stage et/ou de passer un examen théorique. Si toutes les conditions sont remplies, elle reçoit une attestation confirmant que son diplôme (ou certificat de capacité) correspond au diplôme (ou certificat de capacité) décerné en Suisse pour la même profession. Le nombre des demandes d'enregistrement a fortement augmenté ces derniers temps: au cours des cinq premiers mois de cette année, par exemple, 266 demandes nous ont été adressées. 158 ont déjà abouti, dans 6 cas un stage a été requis, dans 28 cas un examen, et dans 8 cas un stage et un examen.

Cet enregistrement confère notamment aux infirmières étrangères l'avantage de pouvoir prétendre aux mêmes conditions de salaire que leurs collègues suisses. Il est, d'autre part, la condition de leur adhésion en qualité de membre à l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et de leur admission aux cours de l'École supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse.

**Qu'en est-il de l'infirmière suisse qui désire travailler à l'étranger?**

**Mme B.:** Elle reçoit une attestation confirmant que son diplôme est reconnu par l'Etat. Tous les diplômes et certificats déli-

vrés par les écoles reconnues sont contre-signés, numérotés et enregistrés par la CRS. Ce registre fournit en outre des données statistiques sur le nombre de diplômes délivrés chaque année dans les diverses branches des soins infirmiers professionnels.

**Les infirmières suisses qui partent à l'étranger pour y exercer leur profession sont-elles nombreuses?**

**Mme B.:** Les Suissesses ont souvent le désir de travailler quelque temps à l'étranger, car c'est toujours une expérience enrichissante et qui peut être utile ensuite dans le travail en Suisse. Un assez grand nombre s'engagent dans des organisations d'aide au développement, dans des missions, ainsi que dans les équipes mises sur pied par la CRS pour les opérations de secours à l'étranger. Notre service contribue d'ailleurs à la recherche du personnel médical et soignant pour ces équipes de la Croix-Rouge, ce qui réclame souvent beaucoup de temps.

**Voilà. Je crois que nous sommes arrivés au bout de notre tour d'horizon.**

**Mme B.:** Merci de votre attention! Même si les divers domaines d'activité n'ont pu être qu'esquissés, j'espère vous avoir donné une petite idée de tout ce qui se cache derrière le nom «Service des soins infirmiers».